Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260605-2026046-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.046

Le 5 juin 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 1er juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Abdel NJIKAM.

Absents et excusés : Christian COHU (pouvoir donné à Eric SALAÜN), Véronique GOURIER (pouvoir donné à Marie LE THOËR), Grégory LANGELOTTI (pouvoir donné à Corinne COLLET).

Secrétaire de séance : Charlène LE LIBOUX.

OBJET : Nomination de conseillers délégués

Il est possible d'octroyer à des conseillers municipaux des délégations, en application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est envisagé, de nommer les deux conseillers délégués suivants :

- 1er conseiller délégué : Bernard LAZ, délégué à la communication et à l'environnement,
- 2d conseiller délégué : Christian COHU, délégué aux travaux, priorité 2 (Ronan CORBIHAN, Adjoint aux travaux, occupant la priorité 1), espaces verts et service technique.

Le conseil municipal prend acte de ces nominations aux postes de conseillers municipaux délégués et des attributions déléguées à chacun.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026.022 du 7 avril 2026 ayant le même objet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ
29
Finistère